

RAPPORT

BUDGET SUPPLEMENTAIRE – EXERCICE 2026 SERVICE PUBLIC DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

000.000.000

1 - SECTION D'EXPLOITATION

Elle s'équilibre à 58.000,00 €.

En dépenses, un ajustement de crédit pour 58.000,00 € est effectué aux chapitres 012 (charges de personnel) et 65 (autres charges de gestion courantes).

En recettes, 58.000,00 € de l'excédent de fonctionnement 2025 sont reportés à l'article 002. Le Compte Financier Unique de 2025, voté le 19 juin 2026, a constaté un excédent d'exploitation de + 738.503,85 €. 58.000,00 € sont reportés en recettes de fonctionnement, donc la différence, soit 680.503,85 €, est affectée en recette d'investissement.

2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle s'équilibre à 3.056.545,23 €.

En dépenses, le montant total des travaux inscrits s'élève à 3.046.825,23 €, au chapitre 23. Il s'agit de la reprise des restes à réaliser et des reports des tranches de travaux engagées antérieurement.

En recettes, l'affectation du résultat est inscrite au chapitre 10 pour 680.503,85 €. L'excédent d'investissement 2025 est reporté au chapitre 001 pour un montant de 1.730.819,78 €. Au chapitre 13, les subventions pour le forage de MARCENAI sont reprises pour 113.465,00 €. La section d'investissement du budget supplémentaire de l'eau potable est équilibrée par un emprunt de 531.756,60 €.